

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-6-7

Séance du mercredi 9 novembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDES AUX ASSOCIATIONS EMMAUS ET ESPOIR PROGRAMME C762

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'apporter une subvention de 50.000 € à l'association Emmaüs de CERNAY et de 30.000 € à l'association Espoir de COLMAR pour l'élimination des sous produits non valorisables issus de l'activité de collecte et de traitement des déchets, prélevée sur le Programme C762 au Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 731,
- décide d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser le Président du Conseil Général à les signer.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions